



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

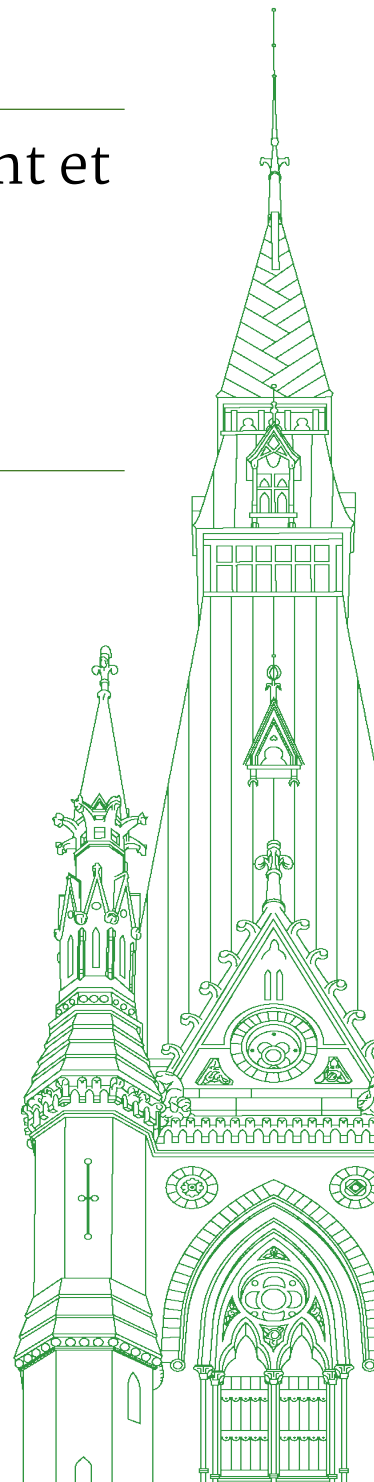
Comité permanent de l'environnement et du développement durable

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 021

Le jeudi 11 décembre 2025

Président : Angelo Iacono



Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 11 décembre 2025

• (1200)

[Traduction]

Le président (Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.)): La séance est ouverte. Bonjour, chers collègues.

Nous tenons aujourd'hui la 21^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Cette réunion se déroule sous forme hybride et en public. Nous recevons l'honorable Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, pour une heure.

Si vous participez en personne, veuillez suivre les consignes de santé et de sécurité qui figurent sur les cartes se trouvant sur la table pour prévenir les incidents liés à la rétroaction audio.

[Français]

Le Comité commence son étude du Système de tarification fondé sur le rendement.

[Traduction]

Ce matin, la ministre Dabrusin est accompagnée de M. John Moffet, sous-ministre délégué.

Madame la ministre, vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration liminaire, et comme vous avez déjà comparu devant le Comité, vous vous souviendrez de cette limite de temps.

Merci. Allez-y. La parole est à vous.

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature): Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je suis heureuse d'être à nouveau parmi vous en tant que ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature et ministre responsable de Parcs Canada, de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et de l'Agence de l'eau du Canada.

J'aimerais commencer par reconnaître que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel de la nation algonquine anishinabe.

[Français]

Je suis également heureuse de pouvoir compter sur la présence de hauts fonctionnaires de mon ministère ici, aujourd'hui.

[Traduction]

Je suis accompagnée aujourd'hui du sous-ministre délégué, John Moffet.

[Français]

Je suis ici pour vous parler d'une occasion pour le Canada.

Un nombre croissant de pays se font concurrence dans le développement des technologies propres et des industries vertes qui dé-

finiront le prochain siècle. Le Canada est exceptionnellement bien placé pour être à l'avant-scène de cette transition.

La Stratégie de compétitivité climatique fait partie de notre nouvelle approche pour bâtir des infrastructures, des logements et des industries qui feront croître notre économie et assureront une prospérité durable.

Elle s'appuie sur les forces du Canada: des industries de calibre mondial, une main-d'œuvre qualifiée et talentueuse, des partenariats commerciaux diversifiés et un marché intérieur fort, où les Canadiennes et les Canadiens peuvent être nos meilleurs clients.

Elle crée aussi de la prévisibilité et les conditions nécessaires aux investissements qui permettront aux entreprises canadiennes d'être bien placées pour être non seulement concurrentielles, mais aussi d'être à l'avant-scène dans la nouvelle économie mondiale.

C'est la raison pour laquelle nous affirmons que l'action climatique est à la fois une obligation morale et un impératif économique. Nous savons que nous devons réduire les émissions pour les générations à venir, ici comme ailleurs dans le monde. La Stratégie de compétitivité climatique vise à transformer cet impératif en une occasion pour les Canadiennes et les Canadiens.

• (1205)

[Traduction]

L'un des outils les plus pratiques qui rend cela possible est la tarification du carbone pour l'industrie. Elle permettra de réduire davantage les émissions que toute autre politique, avec des répercussions négligeables sur l'abordabilité pour les Canadiens parce qu'elle ne dicte pas ce qui doit être fait. La tarification des émissions récompense la production propre en stimulant les investissements dans la décarbonisation là où ces possibilités sont les moins coûteuses.

Notre système de tarification du carbone pour l'industrie est également conçu pour maintenir les coûts bas afin de nous protéger contre les risques liés à la compétitivité. Il le fait en mettant un prix sur les émissions marginales d'une entreprise plutôt que sur toutes ses émissions. Cela signifie que les coûts totaux sont faibles, mais que chaque entreprise est continuellement incitée à réduire ses émissions.

Cependant, pour que l'industrie puisse planifier, investir et innover, elle a besoin de certitude à long terme. Elle doit avoir confiance dans la trajectoire future des prix et dans la santé générale du marché du carbone. C'est pourquoi le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer l'efficacité du système canadien de tarification du carbone pour l'industrie. Notre objectif est simple: des systèmes solides, fiables et cohérents partout au Canada, couvrant un large éventail d'émissions de gaz à effet de serre avec la même rigueur.

Bien sûr, nous reconnaissons que la voie à suivre doit être tracée ensemble. C'est pourquoi nous allons lancer une discussion publique sur la façon de renforcer le modèle de tarification. Le modèle établit les critères qui garantissent que tous les systèmes provinciaux et territoriaux de tarification de l'industrie sont tout aussi efficaces pour envoyer un signal de prix commun, fort et durable. Nous travaillerons en collaboration avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones, l'industrie, les investisseurs et les parties prenantes pour perfectionner le modèle.

Ce travail vise à bâtir une économie plus forte, plus propre et plus concurrentielle, capable de prospérer dans un monde qui s'efforce de réduire ses émissions et de saisir de nouvelles occasions. Ensemble, ces mesures apporteront la certitude et la prévisibilité nécessaires pour établir une trajectoire de la tarification du carbone pour l'industrie qui soit compatible avec l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

Elles aideront des personnes, des Canadiens, qui veulent des emplois à long terme liés à la sécurité dans des industries de pointe mondiales, et elles permettront de tracer une voie plus propre, plus brillante et plus prometteuse pour tous.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame la ministre.

Je cède maintenant la parole au Parti conservateur pour six minutes.

Monsieur Bexte, vous avez la parole..

David Bexte (Bow River, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, madame la ministre, de vous joindre à nous aujourd'hui. Je vous suis très reconnaissant de votre présence.

Je vous remercie également, monsieur Moffet, de vous joindre à nous. Je crois comprendre que des félicitations s'imposent. Votre portefeuille a été renfloué et accru. Alors, félicitations!

J'aimerais revenir sur certaines de vos réflexions concernant la taxe sur le carbone pour les industries. Quel montant prévoit-on percevoir annuellement au titre de la taxe sur le carbone à l'échelle nationale?

L'hon. Julie Dabrusin: Que voulez-vous dire par cela?

David Bexte: Quelles recettes cette taxe génèrera-t-elle pour le Trésor fédéral?

L'hon. Julie Dabrusin: Elle ne génère aucune recette pour le Trésor fédéral.

David Bexte: Alors, où va l'argent?

L'hon. Julie Dabrusin: L'argent retourne à la province ou à l'administration où il a été perçu, et il est ensuite souvent remboursé aux industries. D'ailleurs, si vous le voulez, je peux vous donner des exemples...

David Bexte: Non, il est remboursé...

L'hon. Julie Dabrusin: Je peux vous donner l'exemple de la façon dont l'Alberta s'est servi de cet argent pour catalyser la réduction des émissions de carbone dans les industries.

David Bexte: Des investissements... D'accord. Ce sont les industries qui paient. Différents types d'industries et d'entreprises paient cette taxe sur le carbone.

L'hon. Julie Dabrusin: Ils la paient à...

David Bexte: L'argent perçu grâce à cette taxe va bien quelque part.

L'hon. Julie Dabrusin: Oui, mais pas dans le Trésor fédéral.

David Bexte: Il n'est pas versé au gouvernement fédéral, mais il est versé dans un fonds commun.

Quel montant prévoyons-nous chaque année? Au total, prévoyons-nous 1 000 \$, 1 million de dollars, 1 milliard de dollars... 10 milliards de dollars?

L'hon. Julie Dabrusin: Eh bien, cela dépend, car il y a différentes façons de procéder... Par exemple, les entreprises peuvent également s'acheter des crédits entre elles, et c'est pourquoi vous entendrez...

David Bexte: Il y a donc des transactions financières. Au total, cependant, de combien d'argent parlons-nous chaque année?

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne me concentre pas sur... Lorsque nous agissons ainsi, nous nous concentrons sur la mise en place d'un système efficace permettant à l'industrie de comprendre le prix de ses crédits...

David Bexte: Ce qui m'intéresse, c'est le montant généré par ce système de tarification, et non ses rouages. À combien s'élève-t-il?

L'hon. Julie Dabrusin: Le système s'applique actuellement à environ 39 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada, ce qui correspond...

David Bexte: Mais combien cela représente-t-il en dollars?

L'hon. Julie Dabrusin: J'essaie d'expliquer qu'il s'agit d'un règlement qui a été examiné par la Cour suprême du Canada, et dont l'objectif est de réduire les émissions.

● (1210)

David Bexte: Cela n'a rien à voir avec ma question. Ma question porte sur l'importance de cette composante de l'économie canadienne. Si elle n'est pas très importante, ce n'est pas grave. Cela m'est égal. Est-il question de 1 milliard de dollars ou 10 milliards de dollars?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce n'est tout simplement pas comme cela qu'on calcule les choses.

David Bexte: Mais pour suivre votre logique, la tarification du carbone pour l'industrie doit avoir une incidence. Sinon, cette mesure est dépourvue de sens. Elle doit avoir une incidence économique et faire comprendre aux entreprises qu'il est impératif d'agir.

L'hon. Julie Dabrusin: Elle crée un incitatif. Comme je l'ai dit, le système de tarification ne s'applique pas à toutes les émissions générées par les entreprises.

David Bexte: Cela n'a pas d'importance. Quelle est le montant de cet incitatif fiscal?

L'hon. Julie Dabrusin: Cela a bel et bien de l'importance, car si les entreprises parviennent à diminuer leurs émissions, elles feront de l'argent avec les crédits.

David Bexte: D'accord, mais il y a quand même, dans l'ensemble, une incidence fiscale sur l'économie, car c'est un moteur interne de l'économie. Je comprends. Mais quelle est son ampleur? Quelle est l'ampleur de son incidence sur l'économie? Quel est le montant de l'incitatif? Vous savez, nous pouvons choisir un chiffre. Nous pouvons choisir, disons, 10 milliards de dollars, puis partir de là. Quelles sortes d'industries paient cela?

L'hon. Julie Dabrusin: Je dirai deux choses. Tout d'abord, je veux simplement m'assurer que nous ne pensons pas que cette mesure a une incidence négative sur l'économie, car c'est ce que semble laisser entendre la question.

David Bexte: Nous verrons bien. Le temps nous le dira. Quelles sortes d'industries paient cette taxe?

L'hon. Julie Dabrusin: La façon dont la réglementation est établie ne nous permet pas de déterminer les industries visées. Par exemple...

David Bexte: Donnez-moi simplement quelques exemples. Donnez simplement l'exemple d'une entreprise, d'une industrie ou d'une sous-industrie qui pourrait la payer.

L'hon. Julie Dabrusin: Si je devais donner un exemple, je dirais l'industrie sidérurgique, uniquement parce que le président d'Aluma Steel parlait récemment de cette question. Elle pourrait être l'une de ces industries. Par ailleurs, le président a précisé que le passage à des fours électriques à arc rendait son industrie, et plus particulièrement son entreprise, plus concurrentielle.

David Bexte: Cela lui donne un incitatif pour abandonner les hauts fourneaux au profit des fours électriques à arc.

L'hon. Julie Dabrusin: Cela fait aussi en sorte que l'obtention de fours électriques à arc rende son entreprise plus concurrentielle...

David Bexte: Est-ce parce que ce système offre un incitatif économique?

L'hon. Julie Dabrusin: Non, il rend juste ses produits plus vendables.

David Bexte: C'est parce qu'il y a un incitatif économique. Vous avez parlé de l'industrie sidérurgique. Or, si on incite cette industrie à utiliser une technologie différente pour produire de l'acier, où cet acier sera-t-il produit? D'où les entreprises prendront-ils l'argent pour procéder à cette transition? Qui seront leurs clients?

L'hon. Julie Dabrusin: Eh bien, ce n'est pas moi qui épluche les livres, mais peut-être que...

David Bexte: Pourriez-vous...

L'hon. Julie Dabrusin: Écoutez, est-ce que je pourrais simplement vous citer ce que le président a dit? Il est peut-être le mieux placé pour parler...

David Bexte: Si vous voulez déposer ce document, cela ne me pose aucun problème. Cependant, si vous citez les propos du président, cela me donnera moins de temps pour poser mes questions, et il ne me reste déjà pas beaucoup de temps.

Je dirais que l'acier est utilisé dans presque toutes les autres industries au Canada, et qu'une telle initiative va entraîner une hausse des prix, parce qu'il y a un incitatif économique à produire de l'acier dans le cadre d'un régime différent, avec des fours électriques à arc plutôt que des hauts fourneaux. Ces clients doivent alors trouver plus d'argent, et je trouve un peu fort que cela se fasse sans tenir compte de notre plus grand concurrent au monde, les États-Unis, qui, eux, n'ont pas mis en place un tel système.

L'hon. Julie Dabrusin: Tout d'abord, je vais revenir au président de l'entreprise, qui a dit précisément qu'une telle transition la rendait plus concurrentielle. De plus, des études montrent que si l'on parle du coût, il a été estimé qu'un réfrigérateur en acier inoxydable coûterait 12 ¢ de plus.

David Bexte: D'accord, mais combien de millions de dollars d'acier sont produits au Canada chaque année?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que j'essaie de dire, c'est que cela n'augmente pas le coût pour les Canadiens.

David Bexte: Combien d'acier y a-t-il dans un réfrigérateur? Quelle est la teneur en acier du réfrigérateur? C'est une quantité insignifiante, n'est-ce pas? Là où je veux en venir, c'est que...

L'hon. Julie Dabrusin: Mais ce sont des choses que les Canadiens achètent.

David Bexte: Ce que je veux dire, c'est que cela place le Canada dans une position désavantageuse par rapport aux États-Unis sur le plan concurrentiel.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est à vous, monsieur Grant.

Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.): Merci, madame la ministre et monsieur Moffet, d'avoir pris le temps de venir ici aujourd'hui.

Madame la ministre, vous avez mentionné dans votre déclaration liminaire qu'à mesure que nous avançons vers l'avenir, la voie à suivre doit être empruntée conjointement par tous les ordres de gouvernement, les autres acteurs concernés et les Premières Nations.

Je voudrais poser une question précise, madame la ministre, au sujet du protocole d'entente récemment signé par le gouvernement avec la province de l'Alberta, qui comprend un engagement à renforcer la tarification du carbone pour les industries dans cette province.

Pouvez-vous expliquer pourquoi cet accord est une si bonne nouvelle pour les travailleurs, l'industrie et les objectifs du Canada en matière de lutte contre les changements climatiques?

L'hon. Julie Dabrusin: Je vous remercie pour la question.

L'accord a fait l'objet de nombreuses discussions à la Chambre des communes au cours de la dernière semaine. À propos de la tarification du carbone pour les industries, puisque nous parlons de l'Alberta lorsque nous parlons de cet accord, le régime fédéral de tarification du carbone s'inspire en fait d'un régime mis en place en Alberta. En effet, l'Alberta avait déjà un régime de tarification du carbone pour les industries avant que nous en ayons un à l'échelle nationale. Je pense que c'est un élément très important à prendre en considération.

Maintenant, si nous examinons les votes qui ont eu lieu cette semaine à la Chambre des communes, la partie que les conservateurs n'ont pas pu inclure dans leur motion et qui faisait en fait partie de l'accord avec la province de l'Alberta concernait la tarification du carbone pour les industries, ce qui me fascine, car, comme je l'ai dit, le régime est fondé sur un régime qui a été créé en Alberta, mais peu importe. Par ailleurs, un élément fondamental de ce protocole d'entente est l'accord conclu entre la province et le gouvernement fédéral pour travailler ensemble à renforcer le régime de tarification du carbone pour les industries.

Il s'agit d'une avancée importante, car non seulement elle est bénéfique du point de vue de la réduction des émissions, mais elle est également essentielle en matière de compétitivité. Elle rend les entreprises plus concurrentielles. C'est ce que j'entends sans cesse de la part des entreprises. Elles veulent avoir la certitude que le prix des crédits liés à la tarification du carbone pour les industries sera stable et prévisible, afin de pouvoir établir leurs plans d'affaires et s'y préparer. Chaque fois que je m'entretiens avec des entreprises, elles me répètent que la tarification du carbone pour les industries n'est pas un obstacle. Elle leur permet de planifier l'avenir. Elle encourage l'innovation.

Comme je l'ai mentionné dans le contexte de l'acier — qui, je le sais, n'est pas un exemple albertain, mais je peux également fournir des exemples d'industries albertaines qui tirent bien leur épingle du jeu en ce qui concerne la tarification du carbone pour les industries —, cela rend en fait les entreprises plus concurrentielles sur le marché mondial, car le monde se dirige vers une économie à faible émission de carbone. Nous le constatons sans cesse quand on regarde où vont les investissements à l'échelle mondiale. Nous savons qu'en tant que pays, nous devons faire du commerce et diversifier nos partenaires commerciaux. Nous savons qu'il existe des blocs commerciaux comme l'Union européenne et le Royaume-Uni. Ces derniers s'orientent vers des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières, ce qui signifie qu'ils cherchent à savoir si nous tarifons le carbone produit par les industries. Le cas échéant, cela nous donne un meilleur accès à ces marchés.

À l'heure où notre pays — des provinces comme l'Alberta, mais aussi toutes les provinces — souhaite accéder à ces autres marchés internationaux et diversifier ses échanges commerciaux, la mise en place d'un régime de tarification du carbone pour les industries contribue de manière importante à garantir notre accès à ces marchés et à proposer des produits préférentiels que les consommateurs souhaitent acheter, car les pays du monde entier s'orientent également vers une économie à faibles émissions de carbone.

Je m'excuse. C'était un peu hors sujet, mais je pense que c'est la raison pour laquelle ce protocole d'entente montre comment le gouvernement fédéral peut collaborer avec les provinces, et c'est ce que nous voulons faire. Nous ne pouvons atteindre nos objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques sans collaborer avec les provinces et sans que celles-ci s'engagent également dans cette tâche difficile à nos côtés. Cet accord montre que des provinces telles que l'Alberta reconnaissent l'intérêt de veiller à ce que notre économie soit compétitive sur le plan de la lutte contre les changements climatiques.

• (1215)

Wade Grant: Merci, madame la ministre.

Il ne me reste qu'une minute environ, mais je voudrais parler brièvement de la désinformation qui circule au sujet de la tarification du carbone pour les industries. On entend parler de taxes imaginaires sur les aliments et les produits d'épicerie. Pouvez-vous nous éclairer sur la désinformation qui circule au sujet de la tarification du carbone pour les industries?

L'hon. Julie Dabrusin: Oui. Plusieurs renseignements erronés circulent, et je suis certaine que nous aurons l'occasion d'en discuter plus longuement.

Tout d'abord, la tarification du carbone n'a pas d'incidence sur le coût des aliments. Comme le montrent de nombreuses études, la véritable cause de la hausse du prix des aliments, tant au niveau natio-

nal qu'international, ce sont les changements climatiques. C'est un facteur dont nous devons tenir compte lorsque nous examinons ces questions. En revanche, la tarification du carbone pour les industries n'entre pas en ligne de compte.

Je sais qu'il s'agit d'une tarification du carbone qui ne s'adresse pas aux industries, mais pouvons-nous simplement préciser qu'il n'y a pas de taxe sur les emballages plastiques ou les emballages des produits alimentaires? Il n'y en a tout simplement pas. Je n'ai encore vu personne me présenter ce règlement.

Il est très important que nous fournissions des renseignements exacts lorsque nous discutons de quelque chose. Nous pouvons avoir des débats équitables, mais ils doivent être fondés sur des faits.

• (1220)

Wade Grant: Merci.

Le président: Merci, madame la ministre.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, je vous remercie de venir nous rendre visite aujourd'hui.

Je voudrais aborder une question avec vous.

Le député de Laurier—Sainte-Marie, qui a déjà occupé le poste de ministre de l'Environnement et du Changement climatique, a dit ceci tout récemment:

Malheureusement, avec le recul des mesures durement gagnées comme la tarification du carbone pour les consommateurs, le plafond sur les émissions du pétrole et du gaz, les règlements sur l'électricité propre et l'abandon de notre engagement de cesser de subventionner les énergies fossiles, il est maintenant impossible de voir comment le Canada pourra atteindre ses cibles, ou même parvenir à la carboneutralité en 2050.

Êtes-vous d'accord avec lui lorsqu'il dit cela?

L'hon. Julie Dabrusin: Tout d'abord, comme je l'ai souvent dit, en tant que secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, j'ai travaillé avec Steven Guilbeault pendant plusieurs années et j'ai beaucoup de respect pour lui et pour son travail. Toutefois, je ne suis pas d'accord avec lui sur cette question.

Ce que j'ai toujours dit, et je le maintiens, c'est que nos cibles sont ambitieuses. Elles ne sont pas faciles à atteindre, mais nous devons continuer à travailler pour les atteindre. C'est important, non seulement pour les générations à venir, mais aussi pour notre économie.

Patrick Bonin: Vous n'êtes pas d'accord avec M. Guilbeault, qui a déjà été ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Comment allez-vous atteindre ces cibles?

L'hon. Julie Dabrusin: Nous avons plusieurs mesures.

Tout d'abord, dans le budget de 2025, nous avons parlé de ce que nous voyons comme travail dans le cadre de notre stratégie de compétitivité climatique, c'est-à-dire la tarification du carbone dans le secteur industriel, les règlements sur les émissions de méthane.

Nous travaillons maintenant à une stratégie pour l'électricité propre. Nous travaillons...

Patrick Bonin: C'est parfait.

Je veux justement revenir à la tarification du carbone.

Vous n'avez donc pas encore renforcé le volet de la tarification du carbone dans le secteur industriel. Selon l'entente avec l'Alberta, il est question de 130 \$ la tonne.

Est-ce un prix plancher, ou un prix plafond?

L'hon. Julie Dabrusin: Pardonnez-moi, j'essaie de trouver mes mots. C'est le prix du crédit.

En fait, il a deux parties à cela. Lorsque nous parlons du prix convenu dans l'entente, nous parlons de ce qui serait le prix du crédit, et non du prix de référence. Toutefois, ce que je voulais...

Patrick Bonin: Est-ce un prix plancher ou un prix plafond?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce n'est ni l'un ni l'autre. Nous avons maintenant jusqu'en avril pour négocier exactement ce que nous ferons en matière de tarification du carbone dans le secteur industriel. Nous avons actuellement des discussions à ce sujet.

Patrick Bonin: L'entente ne mentionne pas la date d'entrée en vigueur du prix de 130 \$ la tonne.

Est-ce pour 2027, 2030, 2035, 2050?

L'hon. Julie Dabrusin: Je veux être claire: nous devons en discuter, et ça fait partie des négociations que nous mènerons, mais, quand je parle... Vous avez demandé si c'était un prix plafond ou un prix plancher...

Patrick Bonin: Vous n'avez pas de date.

L'hon. Julie Dabrusin: Non, parce qu'il y a deux éléments dont il faut tenir compte.

Nous renforçons la tarification de carbone partout au pays. C'est une mesure que nous devons mettre en œuvre partout au pays. Nous avons déjà notre système de tarification du carbone fédéral. Maintenant il faut travailler avec la province de l'Alberta.

J'aimerais vous expliquer une chose: cette mesure doit fonctionner dans le cadre de notre système fédéral. Ce ne sont pas des cibles différentes.

Patrick Bonin: D'accord.

Vous me dites donc qu'on enlève toutes les réglementations, celles que j'ai mentionnées et celles qu'a mentionnées M. Guilbeault, qui a déjà été ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Vous dites également que cela ne pose pas problème, parce que vous allez les remplacer par la tarification du carbone. Pourtant vous ne savez même pas quand la tarification du carbone entrera en vigueur pour ce qui est des crédits de 130 \$ la tonne, et vous ne savez pas si ce sera un prix plancher ou un prix plafond.

L'hon. Julie Dabrusin: Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit en ce qui concerne les deux éléments que j'ai mentionnés. J'essayais de corriger mes propos.

Je veux soulever deux points.

Premièrement, je ne suis pas d'accord sur le fait d'enlever les réglementations sur l'électricité, et ainsi de suite. Dans l'entente, il est bien inscrit que nous allons travailler avec la province de l'Alberta. Nous pouvons aussi travailler avec toutes les provinces aux règlements sur l'électricité, qui sont encore en vigueur partout au pays. C'est le premier élément que je voulais soulever.

Deuxièmement, quand on dit que nous sommes en recul, je ne suis pas d'accord sur cela...

• (1225)

Patrick Bonin: D'accord.

Je veux revenir à la question de l'électricité propre.

Présentement, le Règlement sur l'électricité propre est suspendu, n'est-ce pas?

L'hon. Julie Dabrusin: Non.

Patrick Bonin: Dans l'entente, on parle de suspendre l'application du Règlement sur l'énergie propre.

L'hon. Julie Dabrusin: Les règlements sur l'électricité sont renforcés. Ils s'appliqueront à tout le monde au Canada à compter de 2035.

Patrick Bonin: Dans l'entente, il est écrit que l'application du Règlement sera suspendue.

L'hon. Julie Dabrusin: Oui. Nous pouvons avoir des ententes avec chaque province. Si elles peuvent montrer qu'elles ont une autre manière d'arriver aux mêmes résultats, nous pouvons suspendre l'application du Règlement. Voilà la façon dont fonctionne le Règlement.

Patrick Bonin: D'après vous, si vous suspendez son application, comment l'Alberta pourra-t-elle atteindre le même résultat?

L'hon. Julie Dabrusin: Il lui revient de travailler avec nous et de nous montrer qu'elle a une autre manière d'y arriver.

Patrick Bonin: De ce que je comprends, vous ne savez pas du tout en quoi consiste cette autre manière d'y arriver.

L'hon. Julie Dabrusin: Non, mais l'application du Règlement ne sera pas suspendue tant qu'il n'y aura pas d'entente.

Patrick Bonin: Vous avez des discussions et vous écrivez dans l'entente que vous suspendrez la réglementation, mais vous n'avez aucune idée de la manière dont elle sera remplacée ni de la manière dont les mêmes objectifs seront atteints.

L'hon. Julie Dabrusin: Non, ce n'est pas ce que je veux dire.

Si une province nous montre qu'elle peut arriver aux mêmes résultats, elle pourra disposer d'un autre système qui fonctionne. Pour ce faire, il faut vraiment qu'elle arrive aux mêmes résultats. Cette entente nous permet de suspendre l'application du Règlement et elle peut s'appliquer à toutes les provinces.

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Anstey, vous avez la parole pour cinq minutes.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Merci, madame la ministre, de comparaître aujourd'hui.

Comme la ministre le sait très bien, je défends souvent les intérêts des citoyens de ma circonscription de Terre-Neuve-et-Labrador, en particulier en ce qui concerne notre secteur pétrolier et gazier extracôtier, qui a connu d'énormes difficultés au cours des dernières années.

J'ai communiqué avec les représentants de l'industrie en prévision de la réunion d'aujourd'hui afin de connaître leur point de vue en tant que professionnels du secteur. Je suis heureuse que vous ayez soulevé la question de la compétitivité, car elle revêt une importance capitale pour l'industrie. Les représentants de l'industrie soulignent que le tarif proposé de 170 \$ pour le carbone est complètement déconnecté des normes internationales. Par exemple, les États-Unis, la Russie et la Chine n'imposent aux industries aucun tarif pour le carbone.

Comment le ministère peut-il justifier un tel déséquilibre concurrentiel tout en affirmant vouloir rester un pays attrayant pour l'exploitation des ressources extracôtières?

L'hon. Julie Dabrusin: Je pense qu'il est vraiment important que nous fassions tous entendre la voix des communautés que nous représentons. Au cours des dernières années, notamment dans l'exercice de mes fonctions de secrétaire parlementaire aux Ressources naturelles, j'ai travaillé à la conclusion d'accords avec Terre-Neuve-et-Labrador pour l'exploitation de l'énergie éolienne en mer dans le cadre des accords atlantiques.

Je dis que de nombreuses occasions différentes se présentent pour Terre-Neuve-et-Labrador...

Carol Anstey: Le secteur extracôtier est particulièrement important. Je sais que les gens de ma circonscription veulent connaître la réponse à cette question.

Bien sûr, c'est très bien. Il faut agir sur tous les fronts, mais plus précisément, je suis curieuse de connaître votre réponse concernant ce secteur et ce point précis.

L'hon. Julie Dabrusin: Tout d'abord, je doute que quiconque parmi nous souhaite prendre comme exemple de concurrent un pays contre lequel nous avons imposé des sanctions, comme la Russie.

Carol Anstey: D'accord, c'est juste.

La Guyane a un tarif de 20 \$, et comme il s'agit de l'un des concurrents les plus proches de la Russie, nous pouvons l'utiliser comme exemple. C'est parfait. Je suis ravie d'ajouter un autre pays à cette équation.

L'hon. Julie Dabrusin: Je dirais deux choses à ce sujet.

Nous nous sommes engagés, dans le budget, à travailler concrètement sur la trajectoire du prix global pour les prochaines décennies, au-delà de 2030. Cela fait partie d'une discussion que nous devons avoir avec les provinces, les territoires et l'industrie.

Carol Anstey: Ce que je comprends vraiment, c'est que le gouvernement est disposé à modifier ces tarifs si les provinces reviennent à la charge en affirmant que ceux-ci sont tout à fait déraisonnables compte tenu de la compétitivité des pays avec lesquels nous sommes en concurrence. Est-ce exact?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je disais, c'est que nous allons travailler à définir la trajectoire pour les décennies à venir, et nous tiendrons compte des avis, mais en réalité, je...

Carol Anstey: Cet élément est-il important? Je suis navrée, mais je n'ai pas beaucoup de temps.

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne suis tout simplement pas d'accord avec vous quand vous dites que cela rend l'industrie moins concurrentielle. Nous vivons dans un monde où, lorsque nous examinons les différents marchés où nous essayons de vendre nos produits, il existe de grands blocs commerciaux qui ont mis en place des méca-

nismes d'ajustement à la frontière. C'est une réalité que nous devons accepter lorsque nous vendons nos produits dans ces différents marchés.

J'ajouterais que, dans un monde où tout le monde s'oriente vers une économie à faibles émissions de carbone, il serait dans l'intérêt de toutes les industries canadiennes d'être celles qui génèrent le moins d'émissions de carbone, quel que soit le produit qu'elles vendent.

• (1230)

Carol Anstey: Je comprends, mais les industries veulent simplement savoir ceci: allez-vous en tenir compte dans vos décisions futures et adapter le tarif en conséquence? Car si elles restent non concurrentielles... Vous avez dit dans votre déclaration liminaire que la compétitivité était importante. Ces préoccupations seront-elles prises en compte à l'avenir, ou en fera-t-on simplement abstraction? N'ont-elles aucune importance? On parle d'une industrie qui excelle dans son domaine. Encore une fois, il s'agit d'une industrie très importante pour ma circonscription, alors je veux savoir si ces préoccupations seront prises en considération. Allez-vous revoir ces tarifs à la baisse, compte tenu des préoccupations qui ont été soulevées?

L'hon. Julie Dabrusin: Nous travaillons toujours avec toutes les provinces et tous les territoires pour faire progresser les politiques, mais je tiens à souligner que je ne suis pas d'accord avec l'idée que cela rend l'industrie moins concurrentielle. C'est là que nos opinions divergent. Les marchés du monde entier tarifent le carbone et recherchent des produits dont la production génère peu de carbone.

Carol Anstey: D'accord, donc les promoteurs sont comme... Ils ont tout simplement tort. Vous rejetez complètement leurs préoccupations.

L'hon. Julie Dabrusin: Je désapprouve la façon dont vous présentez les choses, mais je suis tout à fait disposée à en discuter...

Carol Anstey: Ce sont leurs mots, pas les miens.

L'hon. Julie Dabrusin: ... avec tout le monde.

Carol Anstey: D'accord. Je comprends.

Le président: Merci, madame la ministre.

Monsieur St-Pierre, allez-y.

[Français]

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Je trouve intéressant que vous ayez mentionné la motion présentée par les conservateurs cette semaine. Ils y ont repris des termes de l'entente avec l'Alberta, mais ils ont complètement omis d'ajouter la tarification du carbone pour l'industrie, ce qui est plutôt pratique pour eux. Le Bloc québécois, le Parti vert et tous les libéraux ont voté contre la motion, et même cinq membres du Parti conservateur n'ont pas voté. Je trouve intéressant que ce soit une importante défaite des conservateurs, mais je ne vois pas, chez mes collègues, de plan qui touche les changements climatiques.

Ma question est la suivante: pourriez-vous donner des exemples d'entreprises qui investissent dans des technologies propres à la suite d'un signal de prévisibilité de la tarification du carbone?

L'hon. Julie Dabrusin: D'abord, si un pays veut être compétitif à l'échelle mondiale, il lui est important d'avoir un plan pour lutter contre les changements climatiques. La tarification du carbone pour l'industrie en fait surtout partie.

Voici ce que j'ai trouvé incroyable cette semaine. Bien que notre entente avec la province de l'Alberta inclue la tarification du carbone pour l'industrie, les conservateurs n'ont même pas pu inclure ces mots dans leur motion. D'ailleurs, partout dans les médias, et même lors de la période des questions, nous les avons entendus se prononcer contre cela, alors que le système que nous avons créé se base sur celui de l'Alberta. J'ai trouvé extrêmement intéressant de constater que, selon la province de l'Alberta, la tarification du carbone pour l'industrie fait partie des mesures que nous devons prendre, afin d'avoir accès aux marchés que nous voulons atteindre. En même temps, je trouve triste qu'ils n'aient pas inclus ces mots, parce que la première ministre de l'Alberta a dit très clairement que ce système venait de sa province et elle a souligné à quel point il était important pour cette dernière.

J'ai des exemples à vous donner.

Le premier a eu lieu un peu plus près de ma région. La compagnie Redpath Sugar, au centre-ville de Toronto, a fait des changements significatifs pour réduire son empreinte de carbone. Elle a remplacé l'énergie qu'elle utilisait pour produire son sucre.

• (1235)

J'ai parlé avec les gens de la compagnie, qui m'ont dit qu'en effet, ils ont apporté ces changements en raison de la tarification sur le carbone. La compagnie a reçu des fonds du fédéral pour l'aider à faire ce changement. Il s'agit d'un résultat gagnant-gagnant. C'est bénéfique pour la compagnie aussi, parce qu'elle veut montrer qu'elle est prête à faire ce qu'il faut afin de réduire son empreinte de carbone.

Permettez-moi de vous parler d'un autre exemple en lien avec cette compagnie. Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps de parole, alors ce sera le dernier. La compagnie a même remplacé les lumières partout dans sa manufacture. Les ouvriers qui y travaillent m'ont dit que ça avait créé un environnement de travail plus sécuritaire.

Toutes ces mesures réduisent l'empreinte carbone de cette compagnie et ses coûts d'énergie. C'est bien pour la compagnie. En même temps, les gens qui travaillaient dans la manufacture disaient que cela créait une zone d'emploi plus sûre.

Le président: Monsieur Bonin, la parole est à vous pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Madame la ministre, je vais vous demander de me donner de brèves réponses.

Le gouvernement fédéral est-il prêt à appliquer le filet de sécurité sur la tarification du carbone pour les provinces qui n'auraient pas d'équivalent?

L'hon. Julie Dabrusin: Nous l'avons dit dans le budget 2025.

[Traduction]

Nous avons dit que cela se ferait rapidement et de manière transparente.

[Français]

C'est le mot, mais, à chaque instance, c'est préférable de travailler avec les provinces.

Patrick Bonin: D'accord, mais êtes-vous prête à l'appliquer, oui ou non?

L'hon. Julie Dabrusin: Nous avons dit que oui, mais nous préférons travailler avec les provinces.

Patrick Bonin: Vous ne l'avez pas appliqué dans le cas de la Saskatchewan, qui a retiré sa tarification du carbone. Elle n'est donc plus conforme au modèle du Canada.

L'hon. Julie Dabrusin: Comme je l'ai dit, nous sommes prêts à le faire, mais nous préférons trouver des solutions...

Patrick Bonin: Pourquoi ne le faites-vous pas dans le cas de la Saskatchewan?

L'hon. Julie Dabrusin: Nous sommes prêts à le faire, mais nous préférons trouver des solutions avec les provinces. Nous parlons avec elles pour trouver des solutions.

Patrick Bonin: Vous allez être prête à le faire pour l'Alberta, aussi. Est-ce bien ce que je comprends?

L'hon. Julie Dabrusin: C'est le cas avec toutes les provinces. Elles peuvent avoir leur propre système, mais nous sommes prêts à...

Patrick Bonin: Merci.

Plus tôt, quand vous avez parlé du Règlement sur l'électricité propre, vous avez dit que 180 millions de tonnes étaient prévues en matière de réduction d'ici 2050.

L'entente avec l'Alberta le dit très clairement: « Suspendre immédiatement [...] en attente d'un nouvel accord sur la tarification du carbone, qui comprend le secteur de l'électricité ».

Selon vous, si on remplace le Règlement par la tarification du carbone, cette dernière devrait être de combien la tonne pour avoir l'équivalent en matière de réduction des émissions?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce n'est pas la seule chose dont parle l'entente. Nous devons être très clairs. Certes, ça parle de la tarification du carbone, mais aussi d'autres mesures.

Patrick Bonin: L'entente dit ceci: « Suspendre [...] en attente d'un nouvel accord sur la tarification du carbone » pour l'électricité.

Combien cela coûterait-il la tonne pour avoir des réductions équivalentes des émissions par tarification du carbone par rapport à la réglementation?

L'hon. Julie Dabrusin: C'est juste que...

Patrick Bonin: Est-ce 400 \$ la tonne, par exemple? Combien est-ce la tonne? Avez-vous ces chiffres?

L'hon. Julie Dabrusin: Si je peux finir mes phrases...

Patrick Bonin: Non, je voudrais que vous répondiez à ma question, madame la ministre.

Avez-vous les chiffres? Combien cela coûterait-il la tonne pour avoir l'équivalent de la réduction des émissions que la réglementation amenait? N'avez-vous pas ces chiffres?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce n'est pas ce que je dis.

Patrick Bonin: Pouvez-vous déposer ces chiffres?

[Traduction]

Shannon Miedema (Halifax, Lib.): J'invoque le Règlement.

Je pense qu'il serait respectueux de la part de mon collègue de laisser la ministre répondre à la question qu'il lui pose.

Merci.

[Français]

Patrick Bonin: Je recommence ma question, madame la ministre. Combien est-ce la tonne? Avez-vous ce chiffre? Sinon, pourriez-vous le transmettre au Comité?

L'hon. Julie Dabrusin: Je le répète, vous n'avez pas lu l'entente en entier. Ça parle de la tarification du carbone et d'autres mesures.

[Traduction]

Les deux parties doivent en convenir, en tenant compte des autres mesures.

[Français]

Vous ne me donnez qu'une partie de l'entente, ce n'est pas tout ce qu'elle dit.

• (1240)

Patrick Bonin: Vous n'avez donc pas de chiffres.

[Traduction]

Le président: Monsieur Ross, vous avez la parole pour cinq minutes.

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Madame la ministre, l'exemple que vous avez utilisé au départ était celui d'Algoma Steel. Vous avez surtout parlé de l'avantage pour les entreprises, de la compétitivité des entreprises, dans votre plan de transition, mais vous n'avez pas abordé la question du licenciement collectif. En fait, je n'ai encore rien entendu concernant la transition pour les 900 travailleurs de la section locale 2251 qui seront mis à pied et les 150 travailleurs membres du Syndicat des Métallurgistes qui seront touchés par un licenciement collectif.

Avez-vous évalué le nombre total de travailleurs qui seront mis à pied à l'échelle nationale dans le cadre de votre plan de transition?

L'hon. Julie Dabrusin: C'est un amalgame de nombreux éléments qui ne concordent pas.

Tout d'abord, à l'approche des Fêtes, étant donné les mises à pied qui ont eu lieu à Algoma, nous devons évidemment penser à ces travailleurs et les placer au cœur de notre action face aux droits de douane des États-Unis.

Ellis Ross: C'est ce que je veux dire...

L'hon. Julie Dabrusin: Non, ce sont les droits de douane des États-Unis.

Ellis Ross: C'est la première fois que vous avez mentionné les travailleurs, et c'est en raison de ma question.

Dans le même ordre d'idées, quand vous parlez d'Algoma Steel et de la transition, avez-vous évalué le volume des activités qui auront lieu dans d'autres pays où l'acier sera produit sans utiliser de fours à arc? Je parle de la Russie, de la Chine et des États-Unis, qui n'ont pas les mêmes normes environnementales. Oui, je comprends que la Chine et la Russie font l'objet de sanctions de la part du Canada, mais elles nous font quand même concurrence. Donc, à l'échelle mondiale, les émissions augmenteront-elles ou resteront-elles les mêmes si une installation au Canada passe aux fours à arc?

L'hon. Julie Dabrusin: Il y a deux éléments. Je tiens à souligner que Michael Garcia, le président d'Algoma Steel, a précisé que la tarification du carbone pour l'industrie ne lui posait pas de problème. Il a signalé que les droits de douane imposés par les

États-Unis étaient un problème. Quand nous pointons les problèmes auxquels fait face l'industrie sidérurgique au Canada, je pense que nous devons convenir que la difficulté vient des droits de douane imposés par les États-Unis, et non de la tarification du carbone pour l'industrie. Je peux citer les propos exacts de M. Garcia.

Ellis Ross: Qu'en est-il de ma question au sujet des autres pays qui prendront le relais et qui n'utilisent pas de fours à arc et n'ont pas de stratégie d'action pour le climat ni de taxe sur le carbone?

L'hon. Julie Dabrusin: Pourquoi ne pas revenir à ce que Michael Garcia a dit à ce propos? C'est ce qui l'occupe. Je le cite: « Quand nous passerons aux fours électriques à arc, notre intensité carbone baissera de 70 %. Donc, nous aurons en fait un avantage sur nos concurrents aux États-Unis et au Canada qui fabriquent dans des hauts-fourneaux de l'acier dont l'intensité carbone est beaucoup plus élevée. Nous y voyons un avantage concurrentiel. »

Je n'invente rien. C'est ce que le président de cette entreprise a déclaré.

Ellis Ross: Êtes-vous en train de dire que les États-Unis, la Chine et la Russie n'utiliseront pas de charbon, par exemple, pour produire l'acier, contrairement à Algoma?

L'hon. Julie Dabrusin: Je dis, tout d'abord, qu'on peut examiner ce que le chef d'industrie a déclaré dans ce cas: ça rend l'entreprise plus compétitive. Quand nous essayons de développer les échanges avec des partenaires commerciaux, comme l'Union européenne et le Royaume-Uni, nous constatons que ceux-ci mettent en place des ajustements à la frontière. Autrement dit, si notre acier a une intensité carbone plus faible et qu'il est assujéti à une tarification du carbone pour l'industrie, il a en fait un meilleur accès à ces marchés.

Ellis Ross: Je comprends ça. Je le comprends, mais la Chine...

L'hon. Julie Dabrusin: Non, mais vous parlez de notre avantage concurrentiel.

Ellis Ross: Non, non. Je parle de nos concurrents quand nous produisons de l'acier. Il est notoire que la Chine construit deux centrales au charbon par mois, et elle essaie maintenant de faire croire qu'elle cherche à produire de l'énergie propre, alors qu'en réalité elle est à l'origine de plus de 50 % des émissions mondiales.

Ce que je veux dire, c'est bravo au Canada. Vous faites de votre mieux pour réduire les émissions, mais nous parlons des émissions mondiales. Les États-Unis sont l'un des plus grands émetteurs dans le monde. La Chine est un des plus grands émetteurs dans le monde. La Russie est un des plus grands émetteurs dans le monde. Retirer nos propres producteurs de cette équation crée en fait un vide qui sera comblé par nos concurrents, qui n'ont pas les mêmes normes environnementales que nous.

Madame la ministre, êtes-vous d'accord là-dessus?

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne suis absolument pas d'accord, parce que, comme je vous le dis, le président de l'entreprise qui fabrique cet acier...

Ellis Ross: Le président de l'entreprise n'est pas ici. Vous êtes ici. Vous êtes responsable du plan d'action climatique. Je parle d'autres pays qui n'ont pas les mêmes normes environnementales que le Canada. En fait, ils produiront plus d'acier sans utiliser de fours à arc.

L'hon. Julie Dabrusin: Je suppose que je m'en tiens aux faits concernant nos marchés et la demande de produits qui génèrent peu d'émissions de carbone. Vous semblez inventer des choses pour lesquelles je n'ai aucune preuve.

• (1245)

Ellis Ross: Êtes-vous en train de me dire que la Chine n'est pas un des plus grands émetteurs dans le monde?

Le président: Je vous remercie.

Madame Miedema, vous avez la parole pour cinq minutes.

Shannon Miedema: Je vous remercie, monsieur le président.

Je vous remercie d'être ici, madame la ministre.

Cela me fait penser à la tragédie des biens communs. C'est pour ça que nous avons chaque année des conférences internationales concernant l'accord mondial pour le climat. Nous savons tous que nous avons un problème grave.

Madame la ministre, je pense que certains de mes collègues d'en face, et probablement le public en général, ne comprennent pas exactement ce qu'est la tarification du carbone pour l'industrie et pourquoi elle est si importante pour la compétitivité économique du Canada. Quel est le chaînon manquant dont les Canadiens doivent absolument avoir conscience? Qu'aimeriez-vous expliquer?

L'hon. Julie Dabrusin: Il y a plusieurs choses. Pour revenir à un point dans l'échange que nous venons d'avoir, si une industrie assujettie à la tarification du carbone pour l'industrie génère moins d'émissions, elle ne paie pas le prix du carbone pour l'industrie si la quantité de carbone ou de pollution qu'elle émet est égale ou inférieure à la moyenne. Ce n'est pas tout. Elle peut gagner de l'argent en obtenant des crédits. Il y a donc un avantage en ce sens qu'elle peut obtenir des crédits dans le cadre du système.

C'est très important, et ça nous ramène à la question de la mésinformation. Le système de tarification du carbone pour l'industrie a été conçu précisément pour les industries tributaires du commerce international, pour avoir le moins de répercussions possible sur ces industries et pour créer un incitatif et une innovation afin qu'elles prospèrent dans une économie mondiale qui se dirige vers une faible empreinte carbone. Je n'invente rien; c'est ce que nous constatons dans les tendances du marché mondial. Il est également vrai, comme je l'ai dit plusieurs fois, que des marchés imposent des ajustements à la frontière pour le carbone, ce qui signifie que nous aurons un meilleur accès à ces marchés si nous avons une tarification du carbone pour l'industrie.

Il est important de souligner certains de ces points, parce qu'on a parfois l'impression que, si la même chose est répétée assez souvent, c'est qu'elle est vraie. Cependant, ce n'est pas parce que les conservateurs prennent la parole à la Chambre des communes ou ici en ce moment et qu'ils répètent chaque fois des choses inexacts concernant le fonctionnement du système ou ses répercussions que ces choses sont vraies pour autant.

Quand nous parlons de la tarification du carbone pour l'industrie, je pense qu'il est important de tenir compte du fait qu'elle a été conçue pour avoir une incidence minimale, en particulier sur les industries tributaires du commerce international. Quand nous parlons d'incidence, pouvoir accéder à différents marchés et être concurrentielles est une incidence globalement positive pour elles. Nous avons un véritable choix à faire en tant que pays en ce moment. Nous avons le choix de prendre du recul.

Je m'inquiète parfois. Ces jours-ci, je parle sans arrêt de l'aspect économique. Je ne veux pas minimiser l'impératif moral de la lutte contre les changements climatiques. Je suis la mère de deux femmes dans la vingtaine. J'ai une obligation très sérieuse, non seulement envers ma famille, mais aussi envers les prochaines générations dans notre pays. Si ce n'est pas la motivation principale pour vous, c'est très bien. Il y a un impératif économique. Notre pays sera à la traîne. Nous n'aurons pas les produits que le monde demande si nous ne fabriquons pas des produits à faibles émissions de carbone, et nous serons à la traîne si nous ne prenons pas les mesures dont nous avons besoin, comme la tarification du carbone pour l'industrie.

Je m'inquiète quand j'entends de la mésinformation qui donne l'impression que le coût de la nourriture augmente à cause de la tarification du carbone pour l'industrie. Ce n'est tout simplement pas vrai. Aucune étude ni aucun fait ne le confirme. Ce n'est pas vrai. Ce qui est vrai, cependant, et ce que nous entendons sans cesse, c'est que les changements climatiques ont une incidence sur le coût des aliments.

Il faudrait que j'obtienne tous les chiffres des rapports sur les aliments, mais nous l'avons constaté dans les rapports tout récemment. En ce moment, dans les provinces où l'élevage du bétail et la production bovine ont tendance à être prépondérants, le nombre de sécheresses que nous avons eues a une incidence sur le prix du bœuf. C'est la même chose pour le café dans le monde entier, quand nous parlons du prix du café.

Examinons les causes réelles et combattons-les. Ne combattons pas l'action pour le climat.

• (1250)

[Français]

Le président: Merci, madame la ministre.

Il nous reste exactement 10 minutes. Les 10 prochaines minutes vont être réparties de la façon suivante: le Parti conservateur aura quatre minutes, le Parti libéral aura quatre minutes et le Bloc québécois aura deux minutes.

Monsieur Leslie, vous disposez de quatre minutes.

[Traduction]

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Madame la ministre, je vous remercie d'avoir essayé d'aborder la question de la productivité ou de la compétitivité dans cette discussion. Je pense que c'est important, mais il faut être libéral pour venir ici essayer de susciter notre enthousiasme, de susciter l'enthousiasme des Canadiens, pour tout le bien que de nouvelles taxes plus élevées apporteront aux gens, aux familles et aux entreprises dans ce pays.

Comme on l'a déjà souligné, nos principaux concurrents — les États-Unis, la Russie et la Chine en ce qui concerne l'acier, et de nombreux autres pays avancés — n'ont pas de tarification du carbone pour l'industrie ni aucune tarification du carbone, en particulier, comme vous l'avez mentionné, dans les secteurs tributaires du commerce international.

Le moment de ce renforcement de la taxation est très suspect. Vous avez parlé des droits de douane et de leurs répercussions sur de nombreuses industries au Canada. À un moment où nous connaissons une hausse des droits de douane, une productivité à la traîne, une baisse de la qualité de vie et un exode massif de capitaux canadiens vers des endroits plus propices à l'investissement, tout ce que vous avez offert, franchement, ce sont des largesses aux entreprises.

J'aimerais que vous me disiez comment l'augmentation de la taxe sur le carbone pour l'industrie au moment précis où tous ces autres facteurs détruisent les entreprises canadiennes dans ce pays... Comment parvient-on à la conclusion que le moment est venu d'augmenter la pression fiscale? Comment cela renforcera-t-il notre compétitivité, et comment diable cela augmentera-t-il la productivité des entreprises de ce pays?

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne crois pas pouvoir arriver à être d'accord avec vous sur l'une ou l'autre de ces affirmations. Je ne suis pas surprise qu'un conservateur ne voie pas les possibilités pour l'avenir de notre pays...

Branden Leslie: Puis-je poser une autre question, alors? Pensez-vous que l'économie de notre pays se porte bien? Considérez-vous que la productivité du Canada est bonne à l'heure actuelle?

L'hon. Julie Dabrusin: Je veux avant tout réfuter un grand nombre de vos affirmations du début, mais je reviendrai à votre question ensuite.

Je suis profondément choquée que les conservateurs fassent référence à la Russie comme un modèle à suivre...

Branden Leslie: Oh, soyez sérieuse, madame la ministre. Revenez-en. C'est ridicule...

L'hon. Julie Dabrusin: Cela a été mentionné plusieurs fois.

Branden Leslie: Ce n'est pas ce que j'essaie de dire. J'essaie de dire que la Russie, les États-Unis, tous les autres pays qui émettent des niveaux élevés de gaz à effet de serre et les pays qui sont des concurrents pour nos industries n'ont pas de taxe sur le carbone.

Concentrez-vous sur la Russie à votre guise, mais, dans les faits, d'autres pays avec lesquels nos industries sont en concurrence n'ont pas de taxes sur le carbone.

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que vous dites est en fait inexact. J'essaie simplement de fournir les données exactes. Je crois qu'à part les États-Unis, les 10 principaux partenaires commerciaux du Canada, après les États-Unis, ont tous leurs propres objectifs de carboneutralité et leurs propres marchés du carbone. Par conséquent...

Branden Leslie: J'ai dit « concurrents », pas « partenaires commerciaux ». Avec son acier, la Chine est un de nos concurrents.

L'hon. Julie Dabrusin: Nous essayons de développer des liens commerciaux avec des pays qui recherchent des produits à faibles émissions de carbone, où il y a des ajustements à la frontière pour donner un accès préférentiel à ces produits. Il est donc inexact...

Branden Leslie: Madame la ministre, comment le fait d'imposer à notre secteur industriel une taxe sur le carbone aussi élevée pourrait-il améliorer la compétitivité et la productivité de notre pays? Dites-le-moi, tout simplement.

L'hon. Julie Dabrusin: Ce n'est pas une taxe. Parlons de cet élément...

Branden Leslie: La taxe sur le carbone aux industries n'est pas une taxe, tout comme la taxe sur le carbone n'en était pas une non plus. Il s'agissait d'une redevance n'est-ce pas?

L'hon. Julie Dabrusin: Eh bien, je soulignais simplement qu'elle ne génère aucune recette pour le Trésor fédéral. Je pense que c'est un élément très important à souligner.

Pour ce qui est du deuxième élément, je tiens à dire avant toute chose que ce mécanisme est conçu de manière à soutenir les entreprises tributaires du commerce international. Nos concurrents — vous semblez aimer les modèles de la Russie et de la Chine — devront en fait payer plus cher pour avoir accès à certains marchés, par exemple les pays de l'Union européenne et le Royaume-Uni, en raison des ajustements à la frontière en lien avec le carbone. Ils auront...

Ce n'est pas vrai...

Branden Leslie: Madame la ministre, je vais changer l'angle de ma question. Allons-nous atteindre nos cibles de 2030, oui ou non?

L'hon. Julie Dabrusin: Comme je l'ai dit, et je vais le répéter, contrairement aux conservateurs, qui esquiveraient...

Branden Leslie: C'est oui ou non...

L'hon. Julie Dabrusin: ... je vais continuer de travailler pour y arriver et, en tant que pays, nous allons continuer de travailler pour y arriver.

Branden Leslie: Nous allons continuer d'essayer.

À combien devra s'élever la taxe sur le carbone pour les industries au Canada afin de contrebalancer l'écart par rapport à la cible que nous sommes sur le point de rater?

L'hon. Julie Dabrusin: En tant que pays, il y a de nombreux éléments que nous devons mettre en place et que nous avons mis en place. Toutefois, notre pays sera en meilleure position si nous réalisons des progrès vers la carboneutralité au lieu de tourner le dos à tout objectif climatique — la seule chose que j'entends de la part des conservateurs.

• (1255)

Le président: Merci, madame la ministre.

Monsieur Fanjoy, vous avez la parole pour quatre minutes.

Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.): Merci.

Madame la ministre, pourriez-vous nous donner des exemples pour expliquer comment les recettes tirées des entreprises qui se conforment à la tarification du carbone sont réinvesties dans les projets qui accélèrent la décarbonisation?

L'hon. Julie Dabrusin: Je pourrais vous donner quelques exemples. J'ai amplement vanté l'exemple de la raffinerie Redpath, mais c'est probablement seulement dû au fait que j'ai trouvé que c'était très amusant de me retrouver devant un monticule de sucre brut quand j'ai fait l'annonce — en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario, soit dit en passant — des différents éléments de ce que nous allons faire dans un proche avenir.

On estime que plus de 70 grands projets de décarbonisation, d'une valeur combinée de plus de 57 milliards de dollars, pourraient tirer des avantages de la tarification du carbone. Il y a aussi beaucoup d'exemples de réinvestissements visant à réduire les émissions.

Je pense entre autres à l'organisme Emissions Reduction Alberta, principalement financé par les recettes du système de tarification fondé sur le rendement de cette province, qui a signé des ententes dans le cadre d'environ 300 projets, dont la valeur combinée des investissements s'élève à 970 millions de dollars. Il s'agit d'entreprises différentes qui embauchent des travailleurs dans nos collectivités et qui bénéficient de toutes ces possibilités pour améliorer leur compétitivité.

Nous devons vraiment examiner les différents types de possibilités à notre portée.

Je peux aussi donner l'exemple du projet de rénovation du séchoir à l'usine de McCain Foods, à Carberry, au Manitoba. Ce projet consiste à retirer les brûleurs au gaz naturel et à les remplacer par un système de thermopompe hydroponique composé d'un ensemble de tubes montés en boucle. Ce système réduira non seulement les émissions de l'entreprise, mais aussi ses factures d'énergie.

Si je poursuis avec l'exemple du Manitoba, je m'y suis rendue pour faire l'annonce d'un projet de collaboration avec le gouvernement de cette province dans le but de soutenir les agriculteurs, en particulier. Il n'y a aucune obligation, mais les agriculteurs se portent volontaires pour bénéficier de cette collaboration parce qu'elle peut les aider à changer leurs systèmes de séchage du grain. Ils ont choisi de participer à ce projet parce qu'ils voient les possibilités.

Toutes les fois où nous demandons aux Canadiens s'ils veulent saisir l'occasion de réduire leurs factures d'énergie, ils nous disent que personne ne peut laisser passer cette chance. Parallèlement, les entreprises ont la possibilité de rendre leurs produits plus avantageux sur le plan de la compétitivité et de jouer un rôle pour améliorer l'avenir de nos familles, de tous nos êtres chers, de nos collectivités et des générations futures en veillant à laisser un environnement et une économie plus propres. Les Canadiens veulent saisir toutes ces occasions.

Ce ne sont là que quelques exemples, mais il y en a d'autres. Il nous reste une minute, alors je pourrais vous parler plus en détail des projets qui visent à rendre le réseau électrique plus propre et des projets techniques en tout genre, si vous le souhaitez.

Je peux aussi vous parler d'un autre projet ayant trait à l'éthanol, en Ontario, soit le projet de déshydratation par membrane de la vapeur de régénération des tamis. Ce projet vise à installer une technologie de séparation au moyen de membranes pour réduire la quantité de vapeur utilisée dans le processus de fabrication. Par le fait même, cela réduira la consommation de gaz naturel et la pollution par le carbone, par unité d'éthanol.

Tous ces exemples semblent n'avoir aucun lien entre eux, mais cela montre à quel point les possibilités sont variées, notamment dans la production alimentaire, comme je l'ai souligné avec les entreprises Redpath et McCain Foods et le secteur agricole du Manitoba. Ces exemples prouvent que nous pouvons tirer des avantages et améliorer la productivité.

Le président: Merci.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour deux minutes.

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, je vous entends souvent dire que vous voulez atteindre les cibles, mais ce n'est pas parce que vous le répétez que ça va devenir vrai par magie.

Je peux faire un petit peu de mathématiques avec vous. L'Institut Pembina dit que le retard dans l'application de la réglementation sur le méthane augmentera les émissions de 53 millions de tonnes d'équivalent CO₂ d'ici 2035.

Les gens d'Environnement et Changement climatique Canada ont-ils les mêmes données?

L'hon. Julie Dabrusin: J'espère que je pourrai bientôt vous apporter les règlements renforcés sur le méthane. Quand j'aurai les versions définitives des règlements...

● (1300)

Patrick Bonin: Madame la ministre, je vous parle du délai entre 2030 et 2035.

L'hon. Julie Dabrusin: Je vous dis que nous avons des règlements renforcés. Nous avons dit que nous allions le faire. Nous l'avons inclus dans le budget...

Patrick Bonin: C'est le même règlement.

L'hon. Julie Dabrusin: Lorsque je vous présenterai le règlement définitif...

Patrick Bonin: D'accord, vous ne répondez pas.

L'hon. Julie Dabrusin: ... nous pourrions parler avec des données exactes en main.

Patrick Bonin: Vous n'êtes pas d'accord avec l'Institut Pembina.

En attendant votre règlement, il y a un retard de 5 ans, et l'émission de 53 millions de tonnes d'équivalent CO₂ de plus.

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne suis pas d'accord, mais il faut regarder le règlement pour démontrer exactement ce que...

Patrick Bonin: Avez-vous une étude qui présente l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'agrandissement de l'oléoduc Trans Mountain? Selon l'entente, c'est une augmentation de 300 000 à 400 000 barils de pétrole par jour.

Avez-vous une étude montrant l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'augmentation de la production?

L'hon. Julie Dabrusin: Nous savons qu'au Canada, le secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre est le secteur pétrolier.

Patrick Bonin: Combien d'émissions de gaz à effet de serre représentent les 300 000 à 400 000 barils?

L'hon. Julie Dabrusin: C'est une donnée que nous avons. Nous le savons.

Patrick Bonin: Allez-vous pouvoir fournir cette information? Combien de tonnes de gaz à effet de serre supplémentaires seront émises? Vous ne semblez pas le savoir.

L'hon. Julie Dabrusin: Je dois le vérifier.

Patrick Bonin: Vous ne vous êtes pas penchée sur la question. Vous avez signé une entente...

Le président: Merci.

[Traduction]

Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>